



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

AIDES

Certification environnementale HVE (Haute Valeur Environnementale) - Accompagnement des exploitations agricoles

Publics concernés

Association , Entreprise , Établissement public , Exploitant

Domaines secondaires

Agriculture , Environnement , Biodiversité , Performance et compétitivité

Vous êtes une structure professionnelles agricoles de conseil et souhaitez vous engager dans la certification collective HVE portée par la Région Nouvelle-Aquitaine. Ce dispositif "clé en main" vous permet d'accompagner des exploitations agricoles vers la certification HVE.

Objectifs

Accompagner les exploitations agricoles avec les objectifs suivants :

- permettre à chaque agriculteur de se situer par rapport à ses pratiques en matière de prise en compte de l'environnement ;
- valoriser leurs pratiques avec un logo unique au niveau national permettant de communiquer en réponse aux attentes des consommateurs-citoyens et des marchés ;
- permettre un accès prioritaire aux aides relevant du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCAE).

Bénéficiaires

Structures professionnelles agricoles de conseil.

La liste des structures actuellement référencées figure en annexe. Elle fait l'objet d'une mise à jour régulière.

Montant

Montant de l'aide forfaitaire pour ces accompagnements :

300 €/exploitation viticole dans le cadre d'une certification en voie A

400 €/exploitation relevant d'autres filières dans le cadre d'une certification en voie A

Durée de la certification : 3 ans . L'aide est octroyée pour cette durée.

La Région prend en charge directement avec l'organisme certificateur (AFNOR Certification) les coûts d'audits externes. Une partie de l'accompagnement de la structure vers la certification reste à la charge de l'exploitant.

Critères de sélection

Les demandes sont examinées par la Chambre régionale d'agriculture Nouvelle-Aquitaine. Des formations sont organisées pour former les futurs référents.

Comment faire ma demande ?

Compléter le formulaire d'engagement (à télécharger en bas de page) et le transmettre à l'adresse e-mail indiquée sur celui-ci.